

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
25/09/2019	11/10/2019	2019_3971						
	1. Intitulé du projet							
Création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de Nampont (62)								
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	s) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	Exploitation Agricole à Responsabilité Limit	tée (EARL) des Enclos						
Nom, prénom et qualité de la personne	Nicolog VEDDLIDE Cáront do UEADL dos ENC	100						
habilitée à représenter la personne morale	Nicolas VERDURE, Gérant de l'EARL des ENC	LOS						
RCS / SIRET 3 7 9 2 6 3 5	4 4 0 0 0 1 5 Forme juridique	e EARL						
Joiane	z à votre demande l'annexe obligatoir	re n°1						
	· ·							
	u des seuils et critères annexé à l'article R. limensionnement correspondant du projet	122-2 du code de l'environnement et						
	Caractéristiques du projet au regard d	les seuils et critères de la catégorie						
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
N° 27 a)	Forages d'irrigation d'environ 50 m de profor	ndeur						
	A Commentation of the formula of the market							
	4. Caractéristiques générales du projet							
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 (au formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les évent Création d'un forage d'irrigation sur la com	mune de Nampont (62)							
creation a uniforage a imigation sai la comi	Traile de Nampont (02)							

4.2 Objectifs du projet

Irrigation de 25 hectares de culture par an, à savoir :

- 10 ha de pommes de terre de consommation;
- 5 ha de pommes de terre de plants;
- 5 ha d'haricots verts;
- 5 ha de jeunes carottes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Création d'un forage d'irrigation d'une profondeur de 50 m environ sur le territoire de la commune de Nampont (62). Le forage projeté aura une profondeur de 50 m. Il sera réalisé en mode rotation avec injection d'eau claire au diamètre 375 mm. Des tubages en PVC haute pression seront ensuite mis en place. La colonne sera composée :

- De tubages pleins de 10 mm d'épaisseur et de diamètre intérieur 299 mm de 0 à 30 m de profondeur ;
- De tubages crépinés de 10 mm d'épaisseur et de diamètre intérieur 299 mm de 30 à 50 m de profondeur.

L'espace annulaire situé entre les profondeurs 0 à 29 m/sol fera l'objet d'une cimentation gravitaire et un bouchon de billes d'argile de type "Beltonite" sera mis en place de 29 m à 30 m de profondeur afin d'éviter toute infiltration des eaux de ruissellement. Un massif filtrant de gravier siliceux de calibre 0,7/1,4 mm sera mis en place de 30 à 50 m de profondeur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'EARL des ENCLOS irrique 25 hectares de cultures diverses (pommes de terre, haricots verts, jeunes carottes).

Les besoins en eau ont été calculés et sont les suivants :

- 10 ha de pommes de terre de consommation demandant un volume de 2 300 m3/h/ha, soit 23 000 m3;
- · 5 ha de pommes de terre de plants demandant un volume de 1 200 m3/ha/an, soit 6 000 m3;
- 5 ha d'haricots verts demandant un volume de 1 500 m3/ha/an, soit 7 500 m3;
- 5 ha de jeunes carottes demandant un volume de 1 600 m3/ha/an, soit 8 000 m3;

Soit un volume total annuel s'élevant à 44 500 m3/an.

Le forage sera exploité de la façon suivante :

Débit horaire : 60 m3/h Volume journalier: 1 200 m3/j

Volume annuel maximal: 44 500 m3/an

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). La création de forages d'irrigation et les pompages d'essai figurent à la rubrique 1.1.1.0. de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration instituée par l'article R.214-1 en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement. Au titre de la rubrique 1.1.1.0., le projet est soumis à déclaration. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Profondeur de l'ouvrage Débit horaire d'exploitation Volume journalier Volume annuel maximal								
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>0</u> <u>1</u> ° <u>4</u> <u>3</u> ' <u>3</u> <u>3</u> <u>3</u> " <u>7</u> 73 Lat. <u>5</u> <u>0</u> ° <u>2</u> <u>0</u> ' <u>0</u> <u>0</u> " <u>7</u> 54						
Commune de Nampont Section ZS Parcelle n°7	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _ Long ° ' " _ Lat ° ' " _						
	ignez à votre demande les anno							
 4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre prindiquez à quelle date il a été autorité. 	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d t les projet et	e existant ? Oui Non X						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		A environ 760 m au Nord du site Natura 2000 Directive Oiseaux : "Marais arrière littoraux picards"
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Prélèvements d'eau souterraine dans la craie du Sénonien Débit horaire: 60 m3/h Débit journalier : 1 200 m3/j Volume annuel maximal : 44 500 m3/an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	L'impact quantitatif ne sera pas important du fait des volumes recherchés et des prélèvements déjà existants.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
			×	Le rayon d'action du forage projeté est d'environ 402 m. Etant donné que la zone Natura 2000 la plus proche se situe à 760 m du site du forage projeté, il n'y aura aucun impact dû à la création et l'exploitation du futur forage.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	<u> </u>		
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :
L'absence d'impact de quelque nature justifie qu'aucune mesure compensatoire ne soit prise au titre de ce projet.
En cas de besoin, l'EARL des ENCLOS respectera les restrictions d'usage de l'eau édictées par le préfet.

7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le caractère temporaire du prélèvement, la position des autres captages d'exploitation et l'absence d'impacts notables sur le milieu naturel permettent d'estimer qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

_	Ο.	1 Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$\overline{\times}$
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Vous trouverez en pièce jointe le dossier de demande d'autorisation pour la création du forage d'irrigation de l'EARL des ENCLOS sur la commune de Nampont (62) dans lequel les modalités de détermination du rayon d'action du forage à 402 m sont explicitées.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Le Crotoy

le, 11/10/2019

Signature



:i-dessus